



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 mars 2019
affiché ou publié le vendredi 01 mars 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190221-lmc1H21802H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21802H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 008-19

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fresso - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 008-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F17057 pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat à Curienne et les travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette à Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir de Boyat, a été confié au groupement Eiffage Génie Civil Ets Gauthey / Giroud Garampon / Blondet TP, dont le mandataire est l'entreprise Eiffage Génie Civil Ets Gauthey.

Un avenant relatif à la tranche ferme a été signé en mai 2018, d'un montant de 24 550 € HT, pour prendre en compte une modification concernant la réfection de tranchée initialement prévue en enrobé provisoire, remplacée par une réfection de chaussée définitive, et valider les prix nouveaux correspondants.

Un deuxième avenant est nécessaire pour prendre en compte la même modification, portant cette fois sur la tranche optionnelle n° 1 « travaux de création du collecteur de transport entre les hameaux de Fornet et Boyat et pose d'un réseau d'eau potable en fouille commune avec les eaux usées pour le secours du hameau de la Boisserette jusqu'au réservoir de Boyat ».

Les prestations de rabotage nécessaires au préalable des travaux d'enrobé définitif prévus hors marché au 2^{ème} trimestre 2019 seront économisées et le coût de réalisation de la couche de béton bitumineux anticipé.

En outre, les quantités prévues pour la réfection de tranchée en béton bitumineux ont été sous-estimées et doivent être augmentées, ce qui génère une plus-value de 19 020,10 € HT.

En revanche, d'autres quantités ont été optimisées, pour un montant total HT de 24 738,53 € HT.

L'avenant n° 2 présenté s'élève à 49 128,98 € HT, ce qui représente un pourcentage d'augmentation de 12,76 % environ du montant initial de la tranche optionnelle n° 1. Le montant total HT du marché est ainsi porté à 1 459 420,33 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F17057,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché F17057,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 008-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Avenant 2 au marché F17057;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21802H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21802H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019